COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2021

Tous les membres du conseil municipal étaient présents à l'exception de Enola CAUSEUR, excusée. Assisté également Mr Jean BRUNEEL, trésorier

Secrétaire de séance : Mme Sylvie NICOLLE

Le compte rendu du conseil municipal du 9 mars 2021 a été approuvé à l'unanimité

Vote du compte administratif 2020 et du compte de gestion 2020

Monsieur le Maire a donné lecture du compte administratif 2020 qui fait ressortir les résultats suivants :

La section investissement fait ressortir un résultat excédentaire de 64 425.03 €.

La section fonctionnement fait ressortir un résultat excédentaire de 244 099.27 €.

La balance de l'exercice 2020 s'élève à un résultat positif de 308 524.30 €.

Le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020 ont été votés à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

 Excédent d'investissement au 31/12/2020
 + 64 425.03 €

 Restes à réaliser dépenses
 - 35 900.00 €

 Restes à réaliser recettes
 + 7 000.00 €

Les résultats ne font ressortir aucun besoin de financement.

La reprise de l'excédent d'investissement sera inscrite en recettes d'investissement pour la somme de 64 425.03 € et l'excédent de fonctionnement sera inscrit en recettes de fonctionnement pour la somme de 244 099.27 € plus la reprise de l'excédent du CCAS 560.81 € (suppression de celui-ci au 31/12/2020).

L'affectation du résultat a été voté à l'unanimité.

VOTE DES QUATRE TAXES COMMUNALES

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taxes communales, les taux sont les suivants :

TH 7.02 %
TF bâti 37.35 %
TF non bâti 18.00 %

Le taux de la taxe foncière bâti est augmenté par rapport à l'année passée, car compte-tenu de la suppression de la taxe d'habitation, la commune va percevoir la taxe foncière bâtie du département.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et vote le Budget Primitif 2020 arrêté aux sommes suivantes tant en dépenses qu'en recettes :

Section de Fonctionnement 371 226 € Section d'Investissement 115 882 €

Les dépenses d'investissement seront la réfection d'une partie du Chemin de Bernières et du chemin des Eaux.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REFECTION DE VOIRIE CHEMIN DE BERNIERS

Trois entreprises avaient été consultées en 2019, Mr le Maire a demandé à ces dernières de réactualiser leur offre.

Entreprise TOFFOLUTTI
 Entreprise EUROVIA
 33 211.86 € TTC
 27 397.96 € TTC

Entreprise EIFFAGE 23 039.70 € TTC

L'offre retenue par le conseil municipal est l'entreprise EUROVIA pour 27 397.96 € TTC.

VOTE: 6 pour - 2 contre - 1 abstention

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Didier BEAUJOUAN a rencontré une personne de la SAFER afin de connaître le fonctionnement de cette institution.

Transfert de la compétence PLU à la communauté de communes

Une délibération a été prise le 17 novembre 2020 pour s'opposer au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes.

L'état a rendu cette délibération caduque du fait du prolongement de l'état d'urgence et une nouvelle délibération devra être prise entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021.

<u>Urbanisme</u>

Didier BEAUJOUAN assistera à une réunion d'échange avec les services de l'urbanisme de NCPA pour connaître les projets d'urbanisme sur la commune.

Levée de la séance à 20h15.